

**Partenariats pour la création d'emplois** est un programme d'aide à l'emploi offrant une aide financière aux organismes afin de les encourager, de les appuyer et de faciliter l'adaptation de la main-d'œuvre et la planification des ressources humaines dans l'intérêt du public.

### Objectif du programme

Partenariats pour la création d'emplois finance des projets qui encouragent et aident les employeurs, les employés et/ou les associations d'employeurs et les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à faire face aux changements dans la population active et aux exigences en matière de ressources humaines.

### Qui peut en bénéficier?

Les entreprises, organismes, municipalités, les conseils de bande/conseils tribaux de même que les institutions en santé publique et les établissements d'enseignement sont admissibles à recevoir une aide financière.

Les activités proposées permettent d'identifier les enjeux liés au marché du travail et sont jugées susceptibles d'avoir des effets positifs sur le marché du travail. Toutes doivent comporter des partenariats. Dans le cadre de ces paramètres, les Partenariats du marché du travail (PMT) peuvent soutenir des activités liées à la planification des ressources humaines et à l'adaptation de la main-d'œuvre.

Les activités financées dans le cadre des Partenariats du marché du travail (PMT) peuvent inclure les recherches connexes, l'élaboration de stratégies en ressources humaines, la promotion de pratiques bénéfiques pour les ressources humaines (pratiques exemplaires), la coordination d'approches communautaires des enjeux touchant le marché du travail, des services d'adaptation à court terme et du soutien à la formation pour les travailleurs devant faire face à une mise à pied, la création de plans de développement économique (pour l'emploi) et de plans communautaires de marketing.

Les projets (activités) doivent comporter une date de début et une date de fin et ne pas faire partie des activités quotidiennes de l'organisme ou de l'entreprise concernés.

D'autres critères peuvent s'appliquer.

### Montant des prestations

Le financement peut être assuré pour couvrir les frais indirects tels que les salaires et les coûts salariaux, la recherche ou les études techniques et d'autres frais connexes et dépenses admissibles négociées au préalable avec les fonctionnaires chargés de la gestion du programme.

### Comment puis-je obtenir plus de renseignements?

Votre fournisseur de Services d'aide à l'emploi (SAE) peut vous renseigner davantage sur ce programme. Vous pouvez aussi vous adresser à **Enquiry BC**.

Les services d'Enquiry BC sont offerts de 7 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi.

Victoria : **250 387-6121**

Vancouver : **604 660-2421**

Ailleurs en C.-B. : **1 800 663-7867**

*Appareil de télécommunication pour sourds (ATS)*

Vancouver: **604 775-0303**

Ailleurs en C.-B. : **1 800 661-8773**

Vous trouverez aussi les coordonnées des bureaux des SAE et de l'information sur Employment and Labour Market Services (*Services à l'Emploi et au Marché du travail*) dans Internet.

[www.labourmarketservices.gov.bc.ca](http://www.labourmarketservices.gov.bc.ca)